

tre ; une autre pour les parties où le terrain, propice pour la fabrication de la tuile, s'élève à 2 fr. 25 environ. Reste encore la valeur des bâtiments et des enclos qui comprennent près de 2 hectares, et la terre isolée dont la surface n'est pas indiquée dans l'estimation des experts. L'étude de ces diverses évaluations et du départ à faire entre les terrains dépasserait de beaucoup l'importance du sujet. On peut seulement affirmer qu'en évaluant la totalité du domaine à un million, on ne saurait guère être au-dessus de la vérité.

En somme, si les héritiers de Mornieu eussent gardé intacts les domaines ruraux, estimés à 34,700 livres pour l'année 1689, ils posséderaient aujourd'hui de ce chef environ quatre millions sept cent soixante mille francs.

En écartant de notre comparaison tous les immeubles dont la plus-value a été acquise par des circonstances exceptionnelles, et en retenant seulement ces quatre faits : 1^o que le prix de l'hectolitre de blé a doublé de 1689 à 1800; 2^o qu'on admet que les objets en général ont renchéri, de 1800 à aujourd'hui, à peu près d'une fois à une fois et demie leur valeur originelle ; 3^o que le domaine de Soucieux, dont les conditions agricoles n'ont pas changé, a, en francs, une valeur neuf à dix fois plus forte qu'en livres du xvii^e siècle; 4^o que le salaire du manœuvre est, moyennement, un peu plus de cinq fois plus élevé qu'en 1662, et en établissant enfin une sorte de moyenne entre ces divers éléments, on arrivera à cette conséquence, que *le moins* que puisse valoir la livre au temps de Mornieu, c'est cinq francs de notre monnaie. Melchior de Mornieu, en laissant à François 63,800 livres, lui laissait au moins l'équivalent de 320 mille francs, et la fortune de son fils, que nous avons estimée à 18 mille livres, représentait *au moins* 90 mille francs.